

†.ΧΗΛΞ† | ΗΕΥΟΞΘ  
†.Ε.Π.Θ† | †ΕΧ:ΟΞ Λ :ΘΨΙΖΞ



المملكة المغربية  
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

## ATTESTATION D'ACCREDITATION



Le Ministre de l'Industrie et du Commerce atteste que le :

### Laboratoire AFROLAB

Sis n° 15 bis, rue 326, riad salam, Agadir

est accrédité conformément à la norme :

### NM ISO/IEC 17025 : 2018

pour réaliser les prestations d'étalonnage définies dans sa portée d'accréditation **AL 54.01/2012** annexée à la présente attestation.

La présente attestation, délivrée dans les conditions fixées par la loi n° 12-06 du 11 février 2010, le décret n° 2-10-252 du 20 avril 2011, ainsi que la circulaire relative à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, est valable jusqu'au **23 février 2028**.

Rabat, le 24 février 2023

Pour le Ministre de l'Industrie et du Commerce  
Directeur Général du Commerce  
Signé : Abdelouahed RAHAL